



CANCER DU POUMON / CLAUSE FUMEUR ASSURANCE VIE

Par **nsella**, le **11/01/2012** à **23:40**

Bonsoir je me permets de soumettre mon cas assez angoissant

Mon mari a souscrit il y a cinq ans une assurance vie se déclarant non-fumeur puisqu'il avait arrêté de fumer depuis plusieurs années .

Samedi suite à un malaise il est hospitalisé diagnostic ce soir cancer du poumon

Il m'apprend qu'il a recommencé à fumer depuis presque 2 ans (il est en déplacement toute la semaine) mais n'a pas modifié son statut auprès de l'assureur par oubli et j'en suis sûre
QUE DOIS JE FAIRE SVP ,?????

Par **youris**, le **12/01/2012** à **11:24**

bjr,

que voulez-vous faire ?

s'il veut continuer à fumer sans informer son assureur ,c'est son droit et son problème.

l'assurance refusera sans doute de verser l'indemnité en cas de décès pour déclaration mensongère.

de toute façon il me semble qu'il est trop tard pour modifier son assurance si la maladie est déclarée.

cdt

Par **nsella**, le **12/01/2012** à **11:40**

merci pour votre réponse

aujourd'hui hospitalisé en pneumo, fumer n'est pas de mise

la situation est: maladie déclarée , oubli de modification du statut fumeur ...

Déclarer rétroactivement une reprise du tabac par honnête peut-il permettre une renégociation du contrat d'assurance vie voire résiliation ?